

Le Collège de France.

Numéro d'inventaire : 1979.30377

Auteur(s) : Tournal de Mauclair

Type de document : article

Éditeur : La Revue française politique et littéraire

Date de création : 1913 (restituée)

Description : Article découpé dans une revue.

Mesures : hauteur : 302 mm ; largeur : 224 mm

Mots-clés : Etablissements de recherche, académies, instituts, observatoires

Filière : aucune

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

ill.

Lieux : Paris, Paris



CHAMPOILLION



ENTRÉE DU COLLÈGE DE FRANCE, RUE DES ÉCOLES



G. BUDÉ

D'importants travaux de restauration vont être entrepris au Collège de France.

Visitors, à cette occasion, sous la conduite de notre érudit collaborateur Tournal de Maucclair, cet établissement vénérable... et peu connu.

C'est à François I^e, justement surnommé le Père et le Restaurateur des Lettres, qu'appartient l'honneur d'avoir fondé le Collège de France. L'Université était alors en pleine décadence : « J'ai honte, pouvait écrire Ramus, de rappeler les sujets qu'on y traitait. On n'y entendait parler que de suppositions, ampliations, restrictions... et autres chimères aussi dépourvues de sens que les têtes de ceux qui les avaient conçues. » Cette situation, Erasme l'avait déjà qualifiée de *barbarie philosophique*.

« Avant le roi François I^e, écrit le chanoine Galland, principal du collège de Boncour, qui donc avait entendu parler en France de la langue hébraïque ? Qui donc avait appris, je ne dis pas à écrire, à parler, mais à lire le grec avec la plus légère connaissance des premiers éléments ? »

Cette infériorité était d'autant plus sensible que, sitôt la prise de Constantinople par Mahomet II en 1453, nombre de Grecs érudits, parmi lesquels Chrysoloras, Georges de Trébizonde, Chalcondyle, fuyant la domination turque, avaient importé en Italie les chefs-d'œuvre jusqu'alors ignorés des anciens auteurs grecs, grâce à l'hospitalité et aux

encouragements du pape Jules II et des Médicis.

François I^e était naturellement enclin à écouter favorablement les avis d'Et. Poncher, évêque de Paris, du savant Guillaume Budé et de son aumônier P. du Chastel, qui lui faisaient entrevoir quel éclat incomparable jetteurait sur son règne



UN COIN DE LA TERRASSE

et sur sa mémoire une restauration devenue nécessaire des lettres et des sciences :

Les progrès de la Réforme et les guerres d'Italie retardèrent la réalisation de ce projet jusqu'au traité de Cambrai (1529). Mais, dès la paix conclue, le roi reprit son idée de bâtir, suivant son expression, « un beau et gros collège » et l'ordonnance de janvier 1530, dans laquelle il expose son intention de fonder un établissement destiné à recueillir les richesses de Rome et d'Athènes, porte : « Voulant donner toutes les commodités nécessaires aux lecteurs et professeurs pour vaquer à leurs lectures... avons résolu de leur construire en notre logis et place de Nesle (1) et autres places qui sont à l'entour, un collège de trois langues accompagné d'une belle église et autres édifices dont les dessins ont été faits... »

Telle est l'origine du Collège de France appelé d'abord Collège Royal ou des Trois Langues (hébreïque, latine et grecque); l'enseignement de cette dernière fut confié au célèbre Jean Lascaris, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Cependant, à la mort de François I^e, aucun bâtiment ne s'élevait encore et les lecteurs du « Collège Royal » en étaient réduits à faire leurs cours dans des locaux divers; c'est ainsi que Wattebled (dit Vatable), professa longtemps au collège du Cardinal-Lemoine. Pour remédier à cet

(1) Emplacement actuel de l'Institut et de la Monnaie.

18.5.1913

état de choses, Henri II leur assigna enfin comme résidence le collège de Cambrai, situé place de Cambrai et rue Saint-Jacques. Ce collège, créé vers l'an 1345, avait été primitivement dénommé collège des Trois-Evêques, en souvenir de ses fondateurs Hugues de Pomare, évêque de Langres, Hugues d'Orcy, évêque de Laon et Guy d'Aussonne, évêque de Cambrai. On y adjoignit bientôt après le collège de Tréguier, situé tout à côté.

Le Collège Royal ainsi constitué ne tarda pas à porter ombrage à l'Université jalouse de ses prérogatives séculaires, ce qui explique les nombreuses réclamations dont elle fatigua le Parlement, accusant les nouveaux professeurs « de fomenter partout la révolte par leur penchant au calvinisme et leur enseignement détestable ». Elle fit tant qu'elle obtint, en 1558, un décret portant que « tous ceux qui enseigneraient, même les lecteurs du roi, devraient être de religion catholique ».

Malheureusement, en 1598, le collège de Cambrai et ses dépendances tombaient littéralement en ruines; en outre, le traitement des professeurs était payé très irrégulièrement : ceux-ci adressèrent alors leurs doléances à Henri IV qui, les ayant lues, s'écria : « J'aime mieux qu'on diminue sur madépense, qu'on ôte même sur ma table pour en payer mes lecteurs! Je les veux contenter! »

Il tint parole et créa même deux nouvelles chaires, une d'anatomie et une de médecine qui fut confiée à l'illustre florentin Vidius. Voilà pourquoi ce bon roi est souvent appelé le second fondateur du Collège Royal, titre qui figura sur le programme des cours jusqu'en 1715.

Ce ne fut pourtant qu'en 1610, sous la régence de Marie de Médicis, que furent achetés, pour 5.400 livres tournois, les terrains des collèges de Tréguier et de

Cambrai, mais les troubles de toutes sortes qui agitèrent le règne de Louis XIII empêchèrent de pousser activement la construction et, en 1634, le peu qui était bâti faisait dire à un contemporain qu'« on croyait plutôt voir un four à cuire le pain qu'un collège ».

La situation resta longtemps la même car, détail surprenant, Louis XIV ne fit presque rien en faveur de cette institution et c'est seulement en 1774 que nous assistons à la fondation du Collège de France tel que nous le voyons aujourd'hui : cette année-là, le 22 mars, le duc de la Vrillière en ayant solennellement posé la première pierre, les travaux furent dès lors menés activement sous la direction de l'architecte Fr. Chalgrin (1).

La direction et l'administration de cet établissement appartenirent longtemps aux grands aumôniers du roi, mais Colbert ayant jugé bon de les rattacher au secrétariat d'Etat de la Maison du Roi, les grands aumôniers n'eurent plus d'autres fonctions que de recevoir le serment des professeurs lors de leur nomination et il en fut ainsi jusqu'en 1791. A cette époque, le Collège de France — c'est ainsi qu'on le désignait alors — fut annexé au ministère de l'Intérieur. En 1831, une ordonnance assez singulière le plaça sous la dépendance des Travaux publics, mais, dès l'année suivante, il fut mis définitivement sous la direction de l'Instruction publique.

Le square aménagé devant le Collège de France a fait disparaître l'ancienne place de Cambrai, carrefour de voies obscures dénommées rues des Noyers, Charrière, Fromentel, des Carmes, où habitait, selon une sinistre légende, ce terrible barbier qui coupait les têtes de ses clients

(1) Ce même Chalgrin (1739-1811) est l'auteur du plan de l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

et vendait leurs cervelles à son voisin, un pâtissier renommé. Mentionnons aussi l'antique clos Bruneau : c'était au xn^e siècle un petit vignoble heureusement situé sur le versant de la colline Sainte-Geneviève et dont la récolte revenait de droit aux évêques de Paris et au chapitre des Génovéfains.

**

La fondation de François I^r a compté parmi ses professeurs les savants et les littérateurs les plus éminents des différentes époques, notamment Rollin, Astruc, Tournefort, Corvisart, Cuvier, Ampère, Delille, Legouvé, Andrieux, Sylvestre de Sacy... et c'est justement que Renan l'a définie « la plus belle partie de notre système d'enseignement ».

Le Collège de France compte aujourd'hui vingt-huit professeurs, qui y enseignent la langue et la littérature françaises modernes et celles du Moyen-Age, les littératures grecque, latine, hébraïque, chaldaïque, syriaque, arabe, persane, turque (cette dernière chaire fondée par Napoléon après l'expédition d'Egypte), les langues et littératures sanscrites, chinoises, mandchoues, slaves, etc., l'histoire, la morale, le droit, l'histoire des législations comparées, l'économie politique, l'archéologie, les mathématiques, la physique, la chimie, l'astronomie, l'histoire naturelle des corps organiques et inorganiques...

C'est donc avec raison qu'on a pu définir le Collège de France : le « Temple des connaissances humaines », car aucune institution au monde ne peut lui être comparée, et c'est ce qu'exprimait déjà D. Villars dans son rapport de 1795 : « La



STATUES DE FRANÇOIS I^r ET MARGUERITE DE NAVARRE, PAR GUILLAUME



LA SALLE DES ASSEMBLÉES





LA COUR D'HONNEUR

Sapience à Rome, en Angleterre le collège de Gresham, les universités d'Oxford et de Cambridge ne possèdent point un système d'enseignement aussi vaste, aussi complet, aussi propre à conserver le dépôt des lettres et des sciences. »

L'ensemble de l'édifice comprend trois corps de bâtiment ayant chacun un rez-de-chaussée, un premier et un attique : devant la cour principale une grille de fer forgé longe l'ancienne place de Cambrai. Le vestibule de l'aile gauche renferme les bustes de Rémusat, Vauquelin, Ampère, etc., tandis que du côté de la rue Saint-Jacques l'entrée est décorée des bustes de la Science et de la Littérature. Dans la salle de physique un tableau de Lethière représente François I^e signant l'acte d'établissement du Collège royal de France et un autre de Thévenin nous montre Henri IV dotant les chaires du Collège Royal. Dans la salle des langues orientales le peintre Camus a reproduit la Mort de Delille dont le centenaire a été commémoré ces jours derniers par le « Souvenir littéraire ».

Il existe en outre un jardin où se trouve un aquarium consacré à différentes études de pisciculture.

TOURNAL DE MAUCLAIR.

◆ ◆ ◆ ◆

L'ESPRIT FRANÇAIS

◆ ◆ ◆

Dans un volume très oublié que publia il y a cinquante ans le spirituel chroniqueur Jules Noriac (1827-1889), nous avons découvert cette piquante boutade.

Les Cercles de Paris

Les Concours sont institués pour entretenir l'émulation dans les arts ou dans l'industrie. Les Chambres ont été éta-

blies pour la confection ou la démolition des lois, les Ateliers pour le travail, les Congrégations pour la prière, les Cercles pour rien.

Si l'on disait beaucoup de mal des cercles, ce ne serait pas assez ; ces genres de réunions ont été le premier coup de hache porté au foyer domestique.

Voici pourquoi et comment les cercles ont eu une influence sérieusement désastreuse dans l'ordre social.

Lorsque le premier cercle fut composé de cinquante ou soixante célibataires, la discorde vint naturellement secouer son flambeau au milieu d'eux. Les discussions commencèrent, une fraction soutenait qu'on ne mangeait pas assez, l'autre affirmait qu'on mangeait trop. La seconde fraction demandait à grands cris des journaux avancés ; la première prétendait que les journaux avancés étaient plus en retard que les autres. Bref, comme les deux fractions avaient raison, elles ne purent s'entendre, et la séparation s'opéra. Enfin quelques membres, pleins d'ambition et désireux de se donner plus de peine que les autres, créèrent des cercles afin de les présider.

La ville remarqua bon nombre de maisons splendidement éclairées, et s'étonnant de leur trouver chaque soir un air de fête, elle s'en informa. S'il eût été donné à tous de pénétrer dans ces sanctuaires, bien des gens y seraient entrés pour en sortir au plus vite : mais comme l'admission présentait quelques difficultés, une fois qu'on y fut, on y resta.

Un mari, ayant eu une discussion avec madame son épouse, fut entraîné au cercle par son oncle qui voulait le distraire. Le lendemain, ce mari forma un cercle de maris, qu'on désigna sous le nom de cercle de la Seconde Jeunesse.

Si les femmes, en 1830, eussent admis le cigare sans difficulté dans leurs salons,

les cercles n'existaient pas. Malheureusement, la plus belle moitié du genre humain, adulée depuis cinq mille ans, ne put supposer qu'elle aurait le dessous dans la lutte qu'elle allait soutenir contre le tabac roulé en carotte. Le cigare l'emporta : pères, maris et fils désertèrent et furent se réfugier dans ces salons de contrebande nommés cercles ; si bien qu'aujourd'hui il y a à Paris quatre cents cercles, et Dieu seul peut savoir ce qu'il y reste de familles.

La maison n'existe plus, le cercle rayonne.

A la maison, il fallait subir les convenances ; au cercle on n'est esclave que de ses vices.

Le foyer demande toutes les vertus domestiques ; le cercle n'exige qu'un peu d'egoïsme, c'est ce qui explique son succès.

Comme contre-partie à ces notations d'un humour un peu « rosse », reproduisons encore cet amusant tableau :

Le Cercle de province

Le local du Cercle littéraire et philharmonique est vaste et aéré ; la pièce principale est la salle des concerts. Quelques membres se souviennent encore d'y avoir vu des pianistes de Paris, auxquels on prête la salle, à la condition d'admettre gratuitement au concert les membres du cercle et leurs familles. Comme, à la Ville-aux-Fayes, tout le monde est parent, il arrive que la salle est toujours pleine et la caisse du pianiste toujours vide.

Trois autres pièces : une salle de billard où l'on joue encore le doublet, un cabinet de lecture et un salon de jeu complètent ce merveilleux ensemble.

Le salon de lecture est peu fréquenté, bien que la table soit encombrée de journaux, — j'allais dire français, — j'aime mieux dire de Paris.

Chaque soir, à six heures, M. Jabulat, le pharmacien du coin de la place, vient étudier la politique du Siècle : c'est l'homme avancé de la Ville-aux-Fayes. Bienveillant et doux dans sa vie privée, il devient féroce lorsqu'il parle politique. Quelques personnes le trouvent dangereux, parce qu'il lui arrive quelquefois de dire :

— Moi, si j'étais le gouvernement, les Anglais verraiient beau jeu !

Ça ne fait de mal à personne. De temps à autre, de paisibles habitués viennent lire, sans préférence de feuilles, les faits divers. Ils appellent cela se mettre au courant des nouvelles. Voici un spécimen de leur conversation.

— Eh bien, monsieur Jabulat, quoi de nouveau ? demande M. Bachastaing.

— Il y a que, si l'on n'arrête pas l'ambition de l'Angleterre, elle s'emparera de l'Océanie tout entière.